



PÈLERINAGE DE LE PROPERTIE DE LA ROME



SUR LES CHEMINS DE L'EVANGILE

Du jeudi 3 au lundi 7 avril 2025

Proposé par le Pèlerinage National

JOUR 1 - jeudi 3 avril 2025

PARIS / ROME



« Mets ta confiance en Dieu, et il te viendra en aide.;

rends tes chemins droits, et mets en lui ton espérance [...].

Vous qui craignez le Seigneur, espérez le bonheur, la joie éternelle et la miséricorde :

ce qu'il donne en retour est un don éternel, pour la joie »

(Livre du Siracide 2, 6.9)

60 Places en option auprès de la compagnie Vueling, selon les horaires suivants :

09h55 : Envol de Paris Orly à destination de Rome(Convocation à l'aéroport 2h avant)

12h00 : Arrivée à l'aéroport de Rome Fiumicino.

Accueil à l'arrivée à l'aéroport puis transfert en autocar vers l'hébergement.

Installation. Déjeuner

Dans l'après-midi, départ vers le centre de Rome.

Messe d'ouverture du pèlerinage en l'église Saint Louis de Français.

Installation à l'hébergement. Dîner et nuit à Rome.

JOUR 2 - vendredi 4 avril 2025

ROME



« Voilà une parole digne de foi, et qui mérite d'être accueillie sans réserve :

si nous nous donnons de la peine et si nous combattons, c'est parce que nous avons mis notre espérance dans le Dieu vivant,

qui est le Sauveur de tous les hommes et, au plus haut point, des croyants »

(Première épître à Timothée 4, 10)

Le matin, nous nous rendrons à la Basilique Saint- Jean de Latran, cathédrale du Pape, pour vivre notre démarche jubilaire (Passage de la Porte Sainte). En 2024, nous avons fêté le 1700e anniversaire de la consécration de la Cathédrale de Rome, appelée « Mère et Tête de toutes les églises de la ville et du Monde ». On y trouve la cathèdre, chaire épiscopale du successeur de Pierre. C'est là aussi, dans le baptistère tout proche, qu'étaient baptisés durant la nuit pascale les catéchumènes des premiers temps de l'Église. Visite de la Basilique Saint-Jean de Latran.

Célébration du renouvellement des promesses baptismales au Baptistère, suivie de la Messe en la Basilique Saint Jean de Latran.

Déjeuner.

L'après-midi, visite et démarche jubilaire (passage de la Porte Sainte) à la **Basilique Sainte-Marie Majeure**, une des quatre basiliques majeures. La basilique est placée sous le vocable de Marie, appelée « Mère de Dieu » par le concile d'Éphèse convoqué en 431 par l'empereur romain de Constantinople Théodose II.

Le Pape François vient confier chacun de ses voyages apostoliques à la Vierge Marie, priant devant l'icône vénérée sous le titre de Salus Populi Romani (salut du peuple romain), que la tradition attribue à saint Luc. Il a récemment déclaré qu'il souhaitait être inhumé à Sainte Marie Majeure.

En fin d'après-midi, tour panoramique guidé en autocar.

Dîner et nuit à Rome.



JOUR 3 - samedi 5 avril 2025

ROME



Maintenant, que puis-je attendre, Seigneur ?
Elle est en toi, mon espérance,
Délivre-moi de tous mes péchés ».
(Psaume 38, 8-9)

Programme sous réserve – en attente du programme officiel du Jubilé de la part du Vatican

Le matin, Passage de la Porte Sainte et visite de **la Basilique Saint-Pierre**. Construite à l'emplacement de l'ancienne basilique du IVe s. où, selon la tradition, se trouve la tombe de saint Pierre, la nouvelle basilique (23000 m2, capacité de plus de 60.000 personnes), au cours des 120 ans de sa construction (1506-1626), a mobilisé des artistes renommés comme Bramante, Michel-Ange, Maderno, Le Bernin, et offre au regard des œuvres uniques, comme la Pietà de Michel-Ange ou le baldaquin du Bernin. « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ». En ces jours bénis, nous rendons grâce à Dieu de nous conduire en ce lieu, mêlés aux pèlerins du monde entier, pour contempler le visage lumineux de notre Église fondée sur la profession de foi de Pierre: «Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant» (Mt 16,16).

Messe en la Basilique Saint Pierre,

Déjeuner dans un restaurant su quartier.

Programme de l'après-midi, à définir selon le programme officiel du Jubilé.

Dîner et nuit à Rome.

JOUR 4 - dimanche 6 avril 2025

ROME



« Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus Christ : dans sa grande miséricorde,

il nous a fait renaître pour une vivante espérance

grâce à la résurrection de Jésus Christ d'entre les morts »

(1 Pierre 1,3)

Le matin, participation à la messe dominicale présidée par le Saint-Père en la Basilique Saint Pierre.

Déjeuner dans un restaurant du quartier.

Programme de l'après-midi, à définir en fonction du programme officiel du Jubilé.

En fin de journée, retour vers l'hébergement.

Dîner et nuit à Rome.

JOUR 5 - Jundi 7 avril 2025

ROME / PARIS



"Que le Dieu de l'espérance vous remplisse de toute joie et de paix dans la foi afin que vous débordiez d'espérance par la puissance de l'Esprit Saint." (Romains 15, 13)

Le matin : Saint Paul, l'apôtre de l'espérance, nous accompagnera pour notre dernière matinée à Rome. Nous irons nous recueillir dans la **Basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs**, où, selon la tradition, l'Apôtre des Nations a été enterré. Simple chapelle, convertie en basilique en 324, les empereurs Théodose et Honorius en feront, à la fin du même siècle, l'édifice chrétien le plus vaste au monde avant la construction de la nouvelle basilique Saint-Pierre. La mosaïque de la façade représente le Christ entouré de saint Pierre et de saint Paul, nous envoyant en mission comme témoins de l'espérance. Invités à passer par la Porte sainte, avant de découvrir cet édifice immense, nous nous rappellerons les paroles du Pape Paul VI, venu confier son ministère et le Concile à son saint patron au début de son pontificat. En contemplant la grande mosaïque absidiale, il rappelait que : « le Pape Honorius III, tout petit et comme anéanti à terre, embrasse les pieds du Christ à l'immense stature qui domine et bénit avec une majesté royale l'assemblée réunie dans la basilique, c'est-à-dire l'Église ». Invitation pour nous aussi à poser à notre tour, comme le Pape Paul VI, un acte de foi, d'humilité et d'espérance au Christ qui nous aime, nous bénit et nous envoie.

Nous célébrerons l'eucharistie de l'envoi en la Basilique Saint Paul Hors les Murs. Déjeuner.

L'après-midi, transfert vers l'aéroport de Rome Fiumicino.

60 Places en option auprès de la compagnie Vueling, selon les horaires suivants :

14H45: Envol de Rome Fiumicino à destination de Paris.

16H55: Arrivée à l'aéroport de Paris Orly.

OFFRE TARIFAIRE

Prix de vente par personne :

1 295 euros (sur une base de 60 personnes)

Supplément en chambre individuelle (en nombre limité):

80 euros

Nous vous accordons deux places gratuites pour un groupe de 60 personnes minimum. L'une en chambre individuelle et l'autre en chambre partagée.

Ce prix comprend:

- Le transport aérien, avec la compagnie aérienne Vueling, en PARIS/ROME/PARIS, (60 places en option jusqu'au 26/07/2024);
- Les taxes d'aéroport et de sécurité en vigueur à ce jour,
- La mise à disposition d'autocars sur toute la durée du pèlerinage, selon le programme proposé :
- un autocar de 35 places
- 6 minibus PMR pouvant accueillir chacun 4 personnes en fauteuil à l'arrière et 2 accompagnateurs à l'avant
- La pension complète à compter du déjeuner du 3 avril jusqu'au déjeuner du 7 avril,
- L'hébergement en maison religieuse, sur la base d'une chambre à partager: à la Casa Don Orione (60 places),
- Tous les droits d'entrées dans les sites, monuments et musées mentionnés au programme,
- Les services de deux guides professionnels francophones (1 guide/30 personnes) pour 4 demijournées,
- vendredi 4 avril : 2 guides à disposition pour la journée (+5 guides supplémentaire pour le tour panoramique soit un guide/autocar-minibus),
- samedi 5 avril : 2 guides à disposition pour la matinée
- dimanche 7 avril : 2 guides à disposition pour la matinée
- La mise à disposition d'audiophones pour toute la durée du pèlerinage,
- •Le droit d'utilisation des audiophones à la Basilique Saint Pierre et à la Basilique Sainte Marie Majeure,
- L'assurance assistance et rapatriement MUTUAIDE ASSISTANCE avec extension Covid-19,
- Un livre guide « Rome Spécial Jubilé », un sac à dos, un chèche et des étiquettes bagages.

OFFRE TARIFAIRE

LES PLUS OFFERTS PAR BIPEL!

- Une personne de BIPEL à Rome, pour vous accueillir à votre arrivée, pouvant répondre à vos éventuels besoins, pendant votre pèlerinage.
- Votre programme sur notre site internet : www.bipel.com,
- Les réservations de vos messes, et l'organisation de vos rencontres et/ou conférences,
- La remise d'un dossier complet au responsable du groupe avant le départ,
- Une assistance téléphonique 24h sur 24h et 7j sur 7j, lors de votre pèlerinage.

Ce prix ne comprend pas:

- les pré et post acheminements pour vous rendre à l'aéroport de Paris,
- l'assurance annulation/bagages en option (au prix de 50€ par personne),
- les boissons,
- les pourboires aux guides et aux chauffeurs,
- Les offrandes de messes,
- les offrandes pour les communautés rencontrées et les intervenants extérieurs,
- toutes les dépenses à caractère personnel.

Formalité de police

Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité

CALCUL DU PRIX

Les prix ont été calculés selon les conditions économiques (taxes, coût du carburant...) et sanitaires, connues en date du **16 juillet 2024**.

A 35 jours du départ, le prix sera revalidé de façon définitive selon les conditions économiques en vigueur (montant des taxes, coût du carburant etc...), selon le nombre définitif d'inscrits, et selon les conditions de voyage.

ANNEXES / 1

Descriptif de la maison d'accueil Giovanni Paolo II - Opera Don Orione

Via della Camilluccia, 120 00 135 ROME Tel: 0039 06 354 047 67



La maison d'accueil Giovanni Paolo II est une maison moderne et accueillante, située sur la colline de Monte Mario, un lieu splendide proche de la Basilique Saint Pierre (environ 3 km) et du centre ville. Vous pouvez facilement rejoindre le centre historique de Rome grâce aux transports publics.

Toutes les chambres sont climatisées et pourvues d'une salle de bain spacieuse et de téléphone.

Elle dispose également de deux salles à mangers, d'une salle de conférence pouvant accueillir 98 personnes et d'un grand parking pour les voitures et les autocars.

La maison est entièrement équipée pour le confort des personnes handicapées. Une chapelle est également à disposition pour les groupes de pèlerins.





ANNEXES / 1

Descriptif de la maison d'accueil Giovanni Paolo II - Opera Don Orione









ANNEXE / 2

Grille indicative des pourboires et des offrandes en Italie

Les communautés et les personnalités rencontrées en pèlerinage et qui accueillent les pèlerins sont souvent très touchées par la visite d'amis chrétiens venus de France. Cet intérêt et cette sollicitude sont preuve de l'ouverture d'esprit et de la volonté de partager des différences culturelles et historiques qui font aussi la richesse de notre religion. C'est permettre aussi aux communautés ou aux intervenants rencontrés de poursuivre les différentes actions menées dans leur pays. Ils vous remercient de votre contribution généreuse et de vos offrandes lors de vos passages...

GUIDE: 2€ par personne et par jour

CHAUFFEUR: 1€ pour le chauffeur par personne et par jour

MESSES : Dons libres (1 à 2€ pp.)

RENCONTRES: Nous vous conseillons un minimum de 50€ par rencontre.

En Italie, l'usage veut que les groupes en voyage organisé n'aient pas de pourboires à donner aux hôtels et aux restaurants.

Nous vous rappelons que ces pourboires sont donnés à titre indicatif.

En fonction de la durée de votre pèlerinage, du nombre de rencontres réservées, de la taille de votre groupe, nous vous conseillons de calculer le montant des pourboires/offrandes à demander à chaque pèlerin.



ANNEXE / 3

conditions de réservation et d'annulation de la compagnie Vueling

Un groupe doit être constitué de 10 personnes minimum.

1/ Confirmation de réservation

•Afin de confirmer votre demande et votre acceptation des réservations, il est convenu le versement d'un acompte correspondant à 30% du montant total des places réservées, taxes incluses.

2/ Conditions d'annulation totale du groupe

- •De la confirmation jusqu'à un mois du départ l'acompte est non remboursable.
- $^{\bullet}\text{A}$ compter d'un mois du départ : toute annulation entraı̂ne des frais de 100 % du prix du billet TTC.

3/ Annulation partielle de places et pénalités

- •Jusqu'à 91 jours avant le départ, possibilité d'annuler 25% du nombre total de places sans pénalité. Au-delà, 50 % du tarif hors taxes sera retenu.
- •Entre 90 et 31 jours du départ, une réduction maximale de 10% du nombre de places restantes sera permise, sans pénalité. Au-delà, 50 % du tarif hors taxes sera retenu.
- •A compter de 30 jours du départ, 100 % de pénalité par place annulée sur le tarif hors taxe.

Dans le cas où vous ne pouvez honorer la base groupe de dix passagers, la compagnie aérienne se réserve le droit d'annuler vos places, et d'effectuer un réajustement tarifaire. BIPEL ne peut être tenu responsable de ces nouveaux frais.

4/ Transmission des noms

Transmission des noms/prénoms à la compagnie aérienne au plus tard à 35 jours du départ. (Attention : les orthographes des noms/prénoms doivent correspondre fidèlement à ce qui figure sur les pièces d'identité emportées par les voyageurs).

5/ Emission des billets

Les billets doivent être émis 15 jours avant le départ. Tout billet émis est non remboursable, non modifiable. La surcharge fuel n'est pas remboursable.

6/ Bagages

ANNEXE / 4

Descriptif des conditions particulières de vente aux groupes pour 2025/1

INSCRIPTION

Toute inscription peut être signifiée par lettre ou - confirmée à l'aide du contrat prévu à cet effet — accompagnée d'un acompte d'un montant représentant 25~% du montant total.

PRIX

Les prix peuvent être soumis à modification dans les cas suivants :

 fluctuation des taux de change, des taxes et/ou d'augmentation des tarifs des transports,

et/ou en fonction du nombre définitif de participants...

- Les prix définitifs sont calculés et envoyés, au plus tard à 20 jours du départ. A noter qu'au regard de la loi :
- Si la hausse du prix est supérieure à 8% du prix total du séjour, il est possible de refuser le surcoût et d'annuler le voyage sans frais,
- Si la hausse du prix est inférieure à 8% du prix total du séjour, le groupe est obligé d'accepter cette modification. S'il souhaite annuler pour ce seul motif, il devra payer les frais d'annulation prévus au contrat.

ANNULATION

QUE FAIRE EN CAS D'ANNULATION?

Avertir immédiatement notre agence (par oral ; suivi par un écrit). Toute annulation doit être notifiée par lettre ou email.

En outre, chaque participant doit avertir l'assureur contracté (si l'assurance a été demandée) pour ce voyage afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'ouverture de son dossier d'annulation. L'agence ne peut se substituer au participant en ce qui concerne toute la procédure de déclaration d'annulation de voyage auprès de l'assureur.

FRAIS D'ANNULATION

Pour toute annulation, des frais de 95 € par personne seront retenus, jusqu'à 91 jours du départ.

Attention : pour les destinations exigeant un visa à l'entrée, si les démarches d'obtention ont déjà été engagées, les frais de visa ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

Puis, les versements effectués par le participant pourront être remboursés sous déduction des frais suivants en fonction de la date de l'annulation :

Si l'annulation intervient :

- Entre 90 et 46 jours avant le départ, 25 % du montant total du voyage,
- Entre 45 et 16 jours avant le départ, 50 % du montant total du voyage,
- Entre 15 et 9 jours avant le départ, 75% du montant total du voyage,
- A partir de 8 jours avant le départ, 100% du montant total du voyage,

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

Contacter notre agence aux horaires d'ouvertures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 (en dehors de ces horaires, merci de nous laisser un message sur le répondeur) au : 02 99 30 58 28 ou 01 45 55 47 52. Enfin, nous vous remercions de confirmer l'annulation par écrit dès que possible par courrier ou par mail.

Descriptif des conditions particulières de vente aux groupes pour 2025 / 2

RESPONSABILITÉS

La responsabilité des compagnies aériennes participant au voyage – ainsi que celles des représentants, agents ou employés de celle-ci est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature au transport aérien des passagers et de leurs bagages, exclusivement comme précisé dans leurs conditions de transport.

RESPONSABILITÉS DE L'AGENCE

Pour raisons politiques, militaires, guerres, sanitaires, climatiques, mécaniques ou économiques, dans l'intérêt et/ou pour la sécurité des voyageurs, l'agence se réserve le droit à tout moment d'annuler le voyage, d'en changer l'itinéraire, d'en interrompre le cours ou d'en modifier les prix.

En cas d'annulation ou d'interruption, les participants seront remboursés :

avant le départ : des sommes versées à l'exclusion de tous dommages et intérêts,

au cours du voyage : au prorata du nombre de jours de voyage.

FAITS DE GRÈVES

Aucune compagnie d'assurance ne couvrant les frais occasionnés par une grève éventuelle, ceux-ci restent à la charge exclusive du passager. Ils lui sont facturés sur justification d'un relevé par l'agence.

AUTRES CONDITIONS

L'agence ne saurait être tenue pour responsable en cas de défaut d'enregistrement du participant sur le lieu du départ de voyage occasionné par un retard de pré acheminement aérien, terrestre ou ferroviaire, même si ce retard résulte d'un fait de grève, de force majeure ou de cas fortuit.

En cas de non-présentation du voyageur aux dates et heures mentionnées sur le carnet de voyage, pour quelque cause que ce soit, de non-présentation des documents indispensables au séjour (tels que passeport, carte d'identité, visa, titres de transport, Test PCR ou antigénique négatif (selon consignes du pays visité), certificat de vaccination...), pour quelque cause que ce soit, qui empêcherait l'embarquement, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Enfin, les frais de démarches d'obtention des documents de voyages (formalité de police ou sanitaire) restent à la charge de chaque voyageur et ne seront pas remboursés.





Votre agence à Rennes

Tél. 02 99 30 58 28 Courriel: bipel@bipel.com

Votre agence à Paris

Tél. 01 45 55 47 52 Courriel: bipel.paris@bipel.com



Nous suivre sur les réseaux sociaux





f bipel.organisateurdepelerinages





Immatriculation IM035100040